

• PILLAGE DE LA CABANE À LIVRES

Un homme a été vu dévalisant les étagères de la Cabane à livres un soir vers 20h les laissant vides.

L'émoi, la stupeur et la colère ont envahi le cœur de tous les usagers. En effet, c'est un contrat tacite qui les lie et qui s'est rapidement installé depuis bientôt un an : poser, déposer des livres, veiller à leur rangement font partie des pratiques des visiteurs, hommes, femmes, enfants, qu'ils soient habitués ou de passage, qu'ils viennent intentionnellement ou qu'ils s'arrêtent par curiosité.

Cet homme a donc porté atteinte à ce pacte s'attirant l'opprobre des usagers. Nous espérons tous que ce regrettable événement ne se reproduise plus.

La Cabane est aujourd'hui réapprovisionnée.

N'hésitez pas à venir y chercher vos lectures d'été.



• PISCINE MUNICIPALE

Il vous reste jusqu'au 31 août pour profiter de la baignade.

La piscine municipale est ouverte de 14 h à 19 h.

Prix d'entrée : 3 € adulte et 2 € enfant de moins de 15 ans. (Maillot de bain obligatoire).

Pour les cours de natation, vous pouvez contacter directement les maîtres nageurs à la piscine au 05 53 27 90 67.



Pour les cours d'août,
Jean Michel Lombard : 06 77 80 63 42



• ANIMATIONS DE LA COMMUNE

- SOIRÉE GOURMANDE (parc de la piscine) - 23 août - 19 H 30
- REPAS - Comité de jumelage - 7 septembre - 19 H 30
- QUINE - Club de l'amitié - 10 septembre - 14 H 15
- QUINE - Théâtre les gardons - 14 septembre - 20 H 30



*Quand on veut quelque chose,
tout l'univers conspire à nous
permettre de réaliser notre rêve.*

• ÉDITO DU MAIRE

Chères Gardonnaises, chers Gardonnais,

Ce mois d'août débute enfin avec le soleil tant attendu, mais avec des températures plus normales que celles que nous avons connues durant quelques jours de juillet.

C'est le moment privilégié pour suivre les performances des athlètes français aux jeux olympiques nous redonnant le sourire pendant ces mois d'été où tout semble être mis entre parenthèses...

Nous avons d'ailleurs élu des députés le 7 juillet dernier, pourtant à ce jour pas l'ombre d'un gouvernement n'a été porté à notre connaissance. Il semble que durant les 2 mois d'été tout s'arrête...

Pourtant, dans nos communes rurales, la vie se déroule comme à son habitude, avec les travaux de canalisations d'eau potable et d'assainissement qui viennent de se terminer sur l'avenue du Périgord. La reprise de ces travaux sur le 2^{ème} secteur débutera le lundi 26 août. Les travaux d'adduction d'eau potable rue du Quai et secteur des Georges ont également été réalisés.

Le camping et la piscine municipale enregistrent une fréquentation moyenne en comparaison de l'année passée, mais l'été n'est pas encore fini.

La rentrée des classes aura lieu le lundi 2 septembre. D'importants travaux vont avoir lieu pendant 2 ans, le temps de construire un nouveau restaurant scolaire après avoir démolé le Mille Clubs et avant la destruction du restaurant actuel. L'agrandissement du parking sera la dernière phase des travaux. Il sera nécessaire que les parents respectent au mieux l'organisation du parking tout le temps que dureront ces travaux afin que tout se déroule au mieux.

Je souhaite également rappeler quelques règles de savoir-vivre et de respect à savoir :

- que les poubelles doivent être sorties au plus tôt le lundi à 14h pour le ramassage du mardi matin ;
- que les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections ramassées par leurs propriétaires ;
- que les aboiements intempestifs, surtout la nuit, doivent cesser pour respecter le repos de chacun ;

- que le bruit en dehors des fêtes du village est interdit après 22h et qu'il est soumis à des règles très strictes ;
- que les terrains, haies et autres végétaux doivent être entretenus pour ne pas envahir ou gêner la visibilité.

Ces règles de savoir vivre paraissent logiques à beaucoup d'entre vous pourtant, elles ne le sont pas pour tous puisque de nombreuses doléances parviennent à la mairie fréquemment, pour ne pas dire tous les jours.

Le non respect de ces règles peut faire l'objet d'une contravention.

Je vous demande donc de faire preuve de vigilance et de respect d'autrui et vous souhaite un beau mois d'août.

Bien à vous,

Votre Maire, Pascal DELTEIL.



Le mercredi 3 juillet à 19 h se déroulait la réunion du conseil municipal.

Remerciements de la famille SÉMON pour les marques de sympathie témoignées par le conseil municipal lors du décès de M. Didier SÉMON.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2024.
Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

- Fixation de la durée d'amortissement – Reconstruction du Centre de Secours de Bergerac.
M. le Maire rappelle que la commune va participer au financement de la reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours de Bergerac. Cette participation doit être mandatée au c/2041582. Le compte 204 « Subventions d'équipement versées » étant amortissable, le conseil municipal doit donc se prononcer pour déterminer la durée d'amortissement de ce bien. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour ce bien la durée d'amortissement de 10 ans et d'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire.

- Prix du bail commercial – Cabinet d'orthophonie – 22 rue de l'Ancien Foirail – à partir du 15/08/2024.
M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mme Mathilde RIEANT et de Mme Coralie MATHEUS qui souhaiteraient louer le local 22 Rue de l'Ancien Foirail à leurs deux noms pour exercer leurs activités d'orthophonistes à partir du 15 août 2024. M. le Maire propose de fixer le prix de la location à 500 € / mois (250 € par personne) hors charges (eau/edf). Les ordures ménagères seront facturées aux locataires. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer un bail professionnel au profit de Mme RIEANT et de Mme MATHEUS à compter du 15 août 2024 à la somme de 500 €.

- Recrutement service Technique - Contrat d'accompagnement dans l'emploi- Parcours emploi compétence.
le conseil municipal approuve le recrutement de deux agents dans le cadre du dispositif parcours emploi compétence – service technique – et autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et signer les conventions avec le prescripteur et les contrats de travail dès que possible.

- Recrutement service Animation – Contrat d'accompagnement dans l'emploi – Parcours emploi compétence.
Le conseil municipal approuve le recrutement de deux agents dans le cadre du dispositif parcours emploi compétence – service animation – et autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et signer les conventions avec le prescripteur et les contrats de travail dès que possible.

- Admission en non-valeur du budget 40400.
M. le Maire soumet au conseil municipal pour avis la demande d'admission en non-valeur faite par la direction générale des finances publiques pour un montant total de 2314,77 € sur le budget principal.
Le conseil municipal n'y est pas favorable et demande au comptable d'utiliser tous les recours possibles pour recouvrer cette somme.

- Admission en non-valeur du budget 40403.
M. le Maire soumet au conseil municipal pour avis la demande d'admission en non-valeur faite par la direction générale des finances publiques pour un montant de 11 577,53 € sur le budget locaux commerciaux.

Le conseil municipal n'y est pas favorable et demande au comptable d'utiliser tous les recours possibles pour recouvrer cette somme.

- Zones d'accélération des énergies renouvelables n°1.
M. le Maire présente au conseil municipal la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables visant à accélérer leur déploiement sur le territoire français. Les communes sont donc invitées à proposer des zones où elles souhaitent voir « prioritairement » les projets s'implanter. Le choix s'est porté pour la zone n°1 au lieu-dit « le Marais ». Les terrains concernés sont situés sur les parcelles cadastrées de la section A n°1355, 2287 et 2518 pour une surface de 6 hectares.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

- Compte rendu du conseil communautaire de la CAB au 24 juin 2024.
Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du conseil communautaire de la CAB.

- Rapport des commissions

Prochain conseil municipal : le mercredi 4 septembre à 19 h